

ASSEMBLÉE NATIONALE

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

AMENDEMENT

N ° CL1399

présenté par

Mme Sebaihi, M. Lucas, Mme Chatelain, Mme Regol, M. Iordanoff, M. Bayou, Mme Arrighi,
Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Garin, M. Fournier, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoès,
M. Peytavie, Mme Pasquini, M. Raux, Mme Rousseau, M. Taché, Mme Taillé-Polian, M. Thierry,
Mme Sas et Mme Pochon

ARTICLE 19 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.